

AUTRES DÉCISIONS

L'Assemblée générale a élu M. Wellington Koo, de Chine, comme successeur de feu le juge Hsu Mo à la Cour internationale de Justice. Elle a aussi décidé d'envoyer une mission des Nations Unies au Togo sous administration française pour étudier "l'ensemble de la situation dans le Territoire, telle qu'elle résulte de l'application pratique du nouveau statut" qui y a été appliqué récemment, ainsi que "les conditions dans lesquelles il est appliqué".



CENTRALE AU PAKISTAN

Le Canada et le Pakistan ont conclu à Dacca (Pakistan) le 5 janvier 1957 un accord en vertu duquel le Canada fournira dans le cadre du Plan de Colombo une somme de 2 millions de dollars pour la construction de la centrale thermique de Goalpara près de Khulna, dans le Pakistan oriental.

Ont signé l'accord au nom de leurs pays respectifs M. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada, et M. Abdul Kaleque, ministre du Travail et des Travaux publics du Pakistan.

La centrale, qui aura une capacité de plus de 16,000 kw d'électricité, devrait être mise en marche vers juin 1957. On entend utiliser cette électricité pour l'industrie actuelle et future de la région de Khulna. L'aide canadienne comprendra surtout de l'équipement, notamment des génératrices et une grue. Une partie du matériel canadien est déjà arrivée à destination; quant aux travaux, ils commenceront dans un avenir rapproché.

Au Pakistan oriental, le Canada collabore, dans le cadre du Plan de Colombo, à diverses autres entreprises, telles que la centrale de Ganges-Kobadak, dont la construction est presque terminée, et la ligne de liaison et de transmission électrique de Cacca-Chittagong, où les travaux préliminaires sont en cours.